

Réunion du 1^{er} février 2019

objet : Adoption du budget primitif 2019 -
budget 1G

Rapporteur James Blouin

Pour l'année 2019, le budget primitif du budget annexe 1G s'établit conformément à la présentation faite lors du rapport d'orientation budgétaire fin 2018, excepté une baisse des recettes de fonctionnement de 3 995€ compte tenu d'une résiliation d'un contrat de maintenance du client SANEF sur le réseau Euraseine repris en exploitation par ENN (réseau de la CASE).

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

Dépenses section fonctionnement - 1G	Budget primitif 2019
Imputation / Nature analytique	BP
6137 DROITS DE PASSAGE RESEAU 1G ET BAUX	180 000,00
6156 MAINTENANCE RESEAU 1G	192 605,00
611 PRESTATIONS DE SERVICES	100 000,00
023 PRELEVEMENT POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES	246 901,23
Total	719 506,23

- En recettes

Recettes section fonctionnement - 1G	Budget primitif 2019
Imputation / Nature analytique	BP
757 RECETTES DU RESEAU	719 506,23
Total	719 506,23

2° Section d'investissement

La section est conforme aux éléments présentés en décembre 2018.

- En dépenses

Dépenses section d'investissement - 1G	Budget primitif 2019
Imputation / Nature analytique	BP
2315 MISE A NIVEAU DU RESEAU DE COLLECTE	246 901,23 €
Total	246 901,23 €

- En recettes

Recettes section d'investissement - 1G	Budget primitif 2019
Imputation / Nature analytique	BP
021 PRELEVEMENT SUR RECETTE EXTRAORDINAIRE	246 901,23
Total	246 901,23 €

Equilibre général du budget

	Objet	BP 2019
Dépenses	Fonctionnement	719 506,23€
	Investissement	246 901,23 €
	Total dépenses	966 407,46 €
Recettes	Fonctionnement	719 506,23€
	Investissement	246 901,23 €
	Total recettes	966 407,46 €

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 1^{er} février 2019

**Objet : Adoption du budget primitif 2019 -
budget 1G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.3 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 1^{er} février 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif au budget primitif du budget annexe réseau 1G pour 2019 tel que présenté dans le tableau ci-dessous en dépenses réelles :

	Objet	BP 2019
Dépenses	Fonctionnement	719 506,23€
	Investissement	246 901,23 €
	Total dépenses	966 407,46 €
Recettes	Fonctionnement	719 506,23€
	Investissement	246 901,23 €
	Total recettes	966 407,46 €

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution budget annexe réseau 1G pour 2019.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 1^{er} février 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

